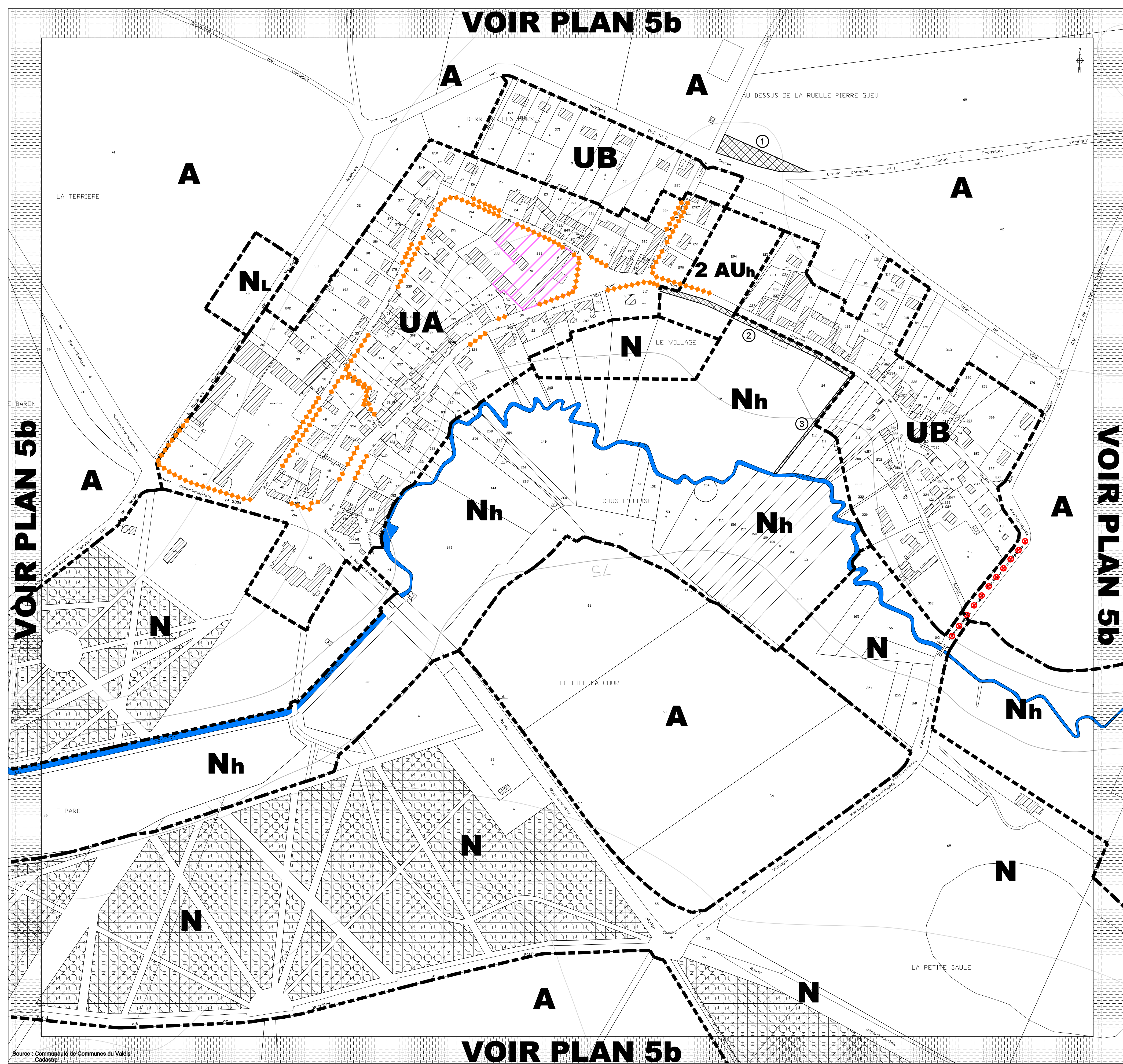




LEGENDE

- Courbes de niveau
- Limite de zone
- Cours d'eau (la Nonette)
- Espace boisé classé à protéger, à conserver ou à créer au titre de l'article L.113-1 du Code de l'Urbanisme
- Périmètre concerné par des "Orientations d'Aménagement et de Programmation (voir document n°4)
- Emplacement réservé au titre de l'article L.151-41 du Code de l'Urbanisme (voir plans de détail n°5e)
- Partie visible sur un autre plan
- Mur à protéger au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Section de voie ne pouvant pas constituer un accès à des constructions nouvelles
- UA** Zone urbaine correspondant à la partie ancienne du village
- UB** Zone urbaine à dominante pavillonnaire
- 2 AU_h** Zone d'urbanisation future à vocation principale d'habitat, urbanisable après modification ou révision du PLU
- A** Zone agricole
- N** Zone naturelle
- N_h** Secteur naturel humide
- N_L** Secteur à vocation de loisirs

URBA-SERVICES
CABINET DE CONSEILS EN URBANISME

83, rue de Tilloy - BP 401 - 60004 BEAUVAIS CEDEX
Téléphone : 03.44.45.17.57
Fax : 03.44.45.04.25
contact@urbaservice.fr

Commune de
VERSIGNY

**PLAN LOCAL
D' URBANISME**

APPROBATION
Vu pour être annexé à la
délibération en date du :

5c

REGLEMENT GRAPHIQUE
PLAN DE DECOUPAGE EN ZONES "Village"

Echelle : 1/2000e